



Lille, le 10 janvier 2019

## DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 des Hauts-de-France *En marche rapide vers un recul ?*

Monsieur le président,

Comme il est de coutume, l'UNSA Douanes tient d'abord à présenter ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la commission.

Malheureusement, notre pays traverse une crise majeure de son histoire depuis la fin de l'année dernière, en raison d'un dialogue social tronqué, ce que l'UNSA déplore depuis la mise en place du gouvernement PHILIPPE.

Nos dirigeants ont refusé d'aborder des sujets majeurs avec les partenaires sociaux ; le retour de boomerang est à la hauteur de leur incurie.

Or, avec le programme Action Publique 2022, ce même gouvernement vise à porter une grave atteinte aux organisations syndicales et à travers elles aux intérêts des agents publics, en réduisant le périmètre de compétences des commissions administratives paritaires.

L'exécutif annonce clairement un nouveau modèle de CAP, que l'UNSA Douanes dénonce avec force, car il change profondément leur nature et leurs rôles. **Les CAP ne traiteraient plus que du recours, du contentieux et du disciplinaire et abandonneraient les mutations, les avancements et les promotions de carrière.**

**Pour l'UNSA, c'est une régression fondamentale des droits des agents publics.**

Le gouvernement veut utiliser les agents comme des pions qu'il placera et gratifiera au gré de ses contraintes budgétaires ou pire, selon ses envies. Cette mesure doit être combattue, ce que nous ferons sur tous les terrains possibles.

Nous, l'UNSA Douanes, nous réaffirmons le rôle primordial des CAP de mutations, d'avancement et de promotion afin de garantir l'équité et la transparence envers les agents. Et durant cette mandature, nous veillerons dans chaque CAP à ce que des candidats ne soient pas écartés à tort ou que d'autres ne bénéficient pas de privilèges indécents.

*Les représentants UNSA Douanes à la CAPL N°2*